

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES des Agriculteurs du Nord

En costume-vest qui est l'Assemblée générale annuelle de la Société des Agriculteurs du Nord, l'arrondissement de Douai se double de l'Assemblée de la Société des Agriculteurs du Nord.

Est ainsi qu'au dimanche, les deux importants groupements se sont réunis dans l'amphithéâtre des écoles académiques de Douai.

L'assistance était particulièrement nombreuse. Et parmi les personnalités présentes on remarquait : MM. Carlier-Caffier, député, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Edouard Caudrelier, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; M. Desprez, inspecteur général d'Agriculture ; Hayez, sénateur ; Debève, Goniaux, Des Rotours, députés ; Bultin, sous-préfet ; et La Clay, conseiller municipal ; Delfosse et Legrand, conseillers d'arrondissement ; Dorand, vice-président des Agriculteurs du Nord ; secrétaire général ; Florimond Desprez et Géraud Foin, anciens présidents ; J.-B. Caudrelier, secrétaire des Agriculteurs de l'arrondissement de Douai ; Salomé, trésorier ; Lantiez, T. de la, directeur ; Bousquet, directeur des Services Agricoles du Département ; Riez, directeur des Services vétérinaires du Nord ; Monnarzat, ancien directeur de ces services ; Leriche, directeur de l'Exploitation ; Cockeriaux, ingénieur en chef des Mines d'Aniche ; le capitaine de gendarmerie Devienne ; Géraud, professeur d'agriculture, pour les arrangements de Douai et Cambrai ; Macarez, etc.

La première partie de la réunion est consacrée à la Société Départementale.

M. Carlier-Caffier présenta la séance à 19 h. 30 en marquant tout de suite l'heureuse union des deux groupements départemental et d'arrondissement.

Puis, il rappelle les travaux de la Société des Agriculteurs du Nord au cours de l'année, qui se sont déroulés en quatre périodes parlementaires ont fait pour les cultivateurs durant cette période.

M. Carlier-Caffier aborde ensuite la question de surproduction du blé et de la betterave, et en outre, bénéficie de l'assemblée générale, il souleva ce que les parlementaires ont fait pour les cultivateurs durant cette période.

M. Carlier-Caffier aborde ensuite la question de surproduction du blé et de la betterave, et en outre, bénéficie de l'assemblée générale, il souleva ce que les parlementaires ont fait pour les cultivateurs durant cette période.

D'autre part, en ce qui concerne la betterave, il rappelle que celle-ci a été soulevée par la canne à sucre et très dangereusement. La betterave produite à l'hectare 4.000 kilos de sucre alors que la canne à sucre en produit 12.000 kilos et, en outre, bénéficie d'une main-d'œuvre beaucoup moins onéreuse.

Le président des Agriculteurs du Nord constate aussi que des divergences existent toujours entre les betteraviers et les sucriers. Le congrès inter-départemental qui s'est tenu à Arras, samedi, en est une nouvelle preuve.

Aussi M. Carlier-Caffier pense-t-il qu'il doit être fait appel au Gouvernement pour arriver à une solution satisfaisante.

Cette année la récolte est abondante, mais curieuse constatation, les cultivateurs touchent moins que l'année dernière qui fut tout à fait moyenne.

Et le président regrette que le projet relatif aux droits de douane n'aît pas été voté avant la clôture de la session.

M. Carlier-Caffier annonce ensuite lecture d'une protestation que les Agriculteurs avaient formulé contre la prétention des fabricants de sucre qui veulent imposer leurs grilles aux cultivateurs sans aucun motif de rendement. Les agriculteurs des deux départements ont obtenu une démission de 8,3, ce qui est normal.

En ce qui concerne la culture du lin, l'orateur estime qu'il faudrait imposer des droits aux filateurs pour permettre de donner des primes aux planteurs.

En ce qui concerne la chicorée, il souligne que planteurs et secheurs réclament que le contingentement étranger ne soit pas supérieur à 10 %.

D'autre part, les fabricants demandent un abaissement des droits.

En terminant son exposé, M. Carlier-Caffier demande à l'assemblée de faire confiance aux deux sociétés, avec confiance et amitié.

M. Florimond Desprez, ancien président des Agriculteurs du Nord, prend la parole.

Il traite de la question du blé qui possède cette forme :

« Sommes-nous partisans de la vente du blé au poids spécifique ou non ? »

On préfère d'abord, dit-il, envisager la valeur boulangère, la richesse en gluten, mais il y a un inconvénient de taille : à la ferme on ne trouve pas le matériel adéquat qui permet d'établir la qualité. On est donc obligés de s'en rapporter au poids spécifique.

M. Desprez souligne cette constatation paradoxale : le blé de qualité moyenne, qui a fourni un pain à la qualité moyenne, alors que celui de l'année précédente, qui était très beau, a donné du pain dont on s'est plaint.

L'orateur en vient ensuite à l'examen des baux en nature. La location des terres déclenche toujours des discussions entre les locataires et les propriétaires et les différents moyens d'entente. La Société des Agriculteurs convoquera les représentants des deux parties, on établira alors la caractéristique du blé normal et de la qualité moyenne.

En remerciant M. Desprez, M. Carlier-Caffier fait remarquer que puisque la monnaie est stabilisée, il serait bon de revenir au prix fixe.

M. Merclier examine, lui, la condition des travailleurs de la terre à travers les âges. De tout temps cette condition a été difficile. Et aujourd'hui encore la situation des cultivateurs reste mauvaise à celle des industriels et des commerçants.

Ces derniers ont une loi qui leur donne la sécurité ; il n'existe rien de tel pour les agriculteurs. Aussi faut-il s'employer à garantir les fruits du travail, c'est une question de justice et d'intérêt national.

M. Merclier s'élève contre le « dumping » et contre ceux qui protestent contre les droits prohibitifs. Avec certaines conventions internationales, on en arrive, dit l'orateur, à être envahi par toutes sortes de produits. Les droits de douane votés en 1919 sont restés tels et sont insuffisants en regard des prix actuels.

Après le Secrétaire général des Agriculteurs du Nord, M. Charles Goniaux déclare qu'il n'a jamais eu le intérêt des cultivateurs de la terre, pas plus d'ailleurs que ceux des autres. A propos du « dumping », M. Merclier tout à l'heure a été élevé contre les agissements des Soviets. M. Goniaux souhaite que les Soviets cherchent à jeter le trouble dans le pays.

En ce qui concerne le sucre, le député de Douai estime qu'il serait préférable de déduire les droits qui pèsent sur les consommateurs, plutôt que d'augmenter les droits de douane.

Après avoir rappelé les diverses propositions de loi qu'il a soutenues en faveur des agriculteurs, M. Goniaux assure l'assemblée de son entier dévouement.

L'Assemblée des Agriculteurs du Nord prend fin, celle des Agriculteurs de l'arrondissement de Douai continue alors.

M. Edouard Caudrelier fait le bilan de l'année agricole, les visites de la Société à certains établissements agricoles et industriels de la région, les conférences organisées et il évoque le succès du Concours d'Auberchicourt. Puis vient de mettre aux enchères de cette manifestation les récompenses qui ont été obtenues. M. Hayez déclare que les parlementaires restent les défenseurs dévoués de la cause agricole.

**LE BANQUET**

A l'issue de la double assemblée, une centaine de membres des deux groupements et leurs invités se sont retrouvés, à 19 h. 30 en un très agréable banquet, parélement servi, dans les salons de l'Hôtel du Grand Cerle.

Au dessert, M. E. Caudrelier, qui présidait, prononce une très saine allocution à l'adresse des deux sociétés et présente les vœux des personnalités qui n'avaient pu assister à l'assemblée.

M. Carlier-Caffier apporte une touchante conclusion à l'assemblée du matin ; une juste compensation aux agriculteurs et des profits de choix aux consommateurs. Et il termine par le projet de loi qui s'agit de l'union des deux sociétés dans l'intérêt de tous.

M. Desprez, vice-président des Agriculteurs du Nord, pour l'arrondissement de

### LES MÉSAVENTURES de 2 yachtwomen anglaises

(De notre correspondant particulier)

Novembre 1933 : la saison automnale est encore douce et agréable sur le littoral boulois.

Cela n'est pas très distant. Surtout lorsque l'on possède une embarcation à moteur, un petit yacht avec lequel on vient d'acquiescer un croisière sur le littoral de la Méditerranée, qu'on vient de traverser la France hospitalière par ses nombreux canaux.

Mary-Rose et son mari, ont une embarcation qui possède et entretient orgueilleusement Miss Suzanne Margery Ryder, née le 19 mars 1896, à Twickenham, dans le Comté de Berkshire, capitaine et pilote tout à la fois.

Le costume masculin avec lequel on la voyait presque journellement, l'attestait d'avance et il est juste d'ajouter qu'il lui allait à ravir.

A l'époque, elle a un « mousse », une amie intime ; Miss Margery-Olivia Bagot, laquelle réquit vers les bords de la Tamise londonienne en 1910, le 20 novembre exactement et qui habite également Twickenham.

Vivre à bord de la coquette embarcation n'est certes, agréable, mais les « conserves » ne sauraient être dégustées journellement sans conséquence indirectement fâcheuse pour l'estomac.

Au commencement de l'année, descendre dans les hôtels rencontrés au hasard des péripéties, la cuisine française n'est-elle pas universellement renommée ?

Nous sommes au 11 novembre, jour de l'Armistice !

Les deux misses ont parfaitement déjeuné à l'Hôtel Terminus, et pour finir par rapport au change, est plus ardue : 35 fr. 25 pour deux repas. C'est cher, nous ne paierons pas !

Le soir, l'hôtelier attend, ce sont-ils des riches et, futures clientes, il aternelle... peine perdue ! Il faut sauvegarder la caisse par l'entremise de la police. On la paye donc.

Les deux Anglaises restent flegmatiques et réclament le Consul de leur pays. Puis quand elles apprennent que la loi française permet la perquisition à bord de leur yacht, elles réclament des « dames visiteuses », ce qui leur est accordé.

Hélas ! pour elles, elles auraient mieux fait de payer ; parmi d'innombrables paquets d'objets de valeur, elles ont fait cadeau de deux d'articles dégraisés — les « doubliers » décolorés des couverts d'hôtel, marqués nettement des cendriers sans valeur ramassés au cours de leur long voyage, d'autres objets.

Il y a vols caractéristiques, car on découvre une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ; une cuiller à potage d'origine anglaise ; un « couteau » — provenant de l'Hôtel du Sauvage.

Arrêtons-là l'énumération.

Le commissaire de police les interroge en présence de M. James Hartmann, procureur des Anglo-Américains, qui leur fait expliquer le vol de ces objets par le fait de la mer.

Les deux femmes déclarent qu'elles ont été dérangées, un jour, par le fait de la mer, et qu'elles ont voulu aller chercher une cuiller à soupe, un couteau à dessert d'une valeur de quinze francs, provenant de l'Hôtel Terminus ; une cuiller à potage venant de l'Hôtel Métropole ; quatre cuillères à café, une fourchette, une cuiller à potage et dix couteaux à dessert marqués Grand Hôtel Continental ;